

LICENCE MENTION SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES : MANAGEMENT DU SPORT (MENTION NATIONALE)

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

- Analyse de la situation d'une collectivité ou d'une organisation centrée sur les activités physiques et/ou sportives dans une perspective managériale ou de développement
- Développement de projets de structures ou d'organisations centrées sur les activités physiques, sportives et artistiques
- Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive pour tout public.
- Management de projets sportifs et/ou événementiels
- Coordination d'une structure d'Activités Physiques, Sportives, Artistiques et accompagnement de sa stratégie de développement

2. Référentiel de compétences

Compétences transversales

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Compétences spécifiques

Analyse de la situation d'une collectivité ou d'une organisation centrée sur les activités physiques et/ou sportives dans une perspective managériale ou de développement :

- Analyser dans une perspective de management la situation d'une collectivité ou d'une organisation centrée sur les activités physiques et/ou sportives (AP/S), en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires
- Diagnostiquer une situation relative à l'activité physique et ou sportive au regard de l'analyse du secteur économique, du système sportif et des formes de pratiques, en vue d'un projet de management ou de développement de structure, de collectivité ou d'organisation

- Mobiliser une culture approfondie des activités physiques et sportives au service des analyses de situations et des projets de développement
- Assurer le suivi du diagnostic en utilisant des outils et techniques d'analyse des activités de la structure (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats)
- Justifier la pertinence de son offre ou des projets proposés auprès des acteurs concernés

Développement de projets de structures ou d'organisations centrées sur les activités physiques, sportives et artistiques :

- Concevoir et formaliser des projets d'action au sein d'une structure pour dynamiser son projet et/ou pour la transformation d'une situation diagnostiquée
- Mobiliser des analyses sociologiques, démographiques, économiques et politiques permettant de justifier d'un projet
- Organiser un projet au regard des décisions prises par une gouvernance de structure, de service ou d'organisation
- Formaliser des infléchissements possibles d'orientations au regard d'une gestion des ressources humaines
- Communiquer et rendre compte avec l'ensemble des parties prenantes d'un projet ou d'une organisation

Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive pour tout public :

- Organiser une séance d'Activité Physique et/ou Sportive en fonction d'un public et d'un objectif
- Mettre en œuvre l'encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive
- Mobiliser une expérience approfondie de la pratique des Activités Physiques Sportives et Artistiques pour adapter l'intervention au public et développer la motivation des pratiquants
- Assurer la sécurité des publics pratiquants
- Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif et conseiller les pratiquants

Management de projets sportifs et/ou événementiels :

- Concevoir et promouvoir un projet événementiel sportif
- Gérer les ressources matérielles et financières nécessaires d'un projet
- Organiser et animer des équipes au service d'un projet
- Optimiser l'utilisation des équipements et services dédiés au projet
- Organiser un accueil de public en toute sécurité

Coordination d'une structure d'Activités Physiques, Sportives, Artistiques et accompagnement de sa stratégie de développement :

- Accompagner la stratégie de développement et la décliner en plans d'action opérationnels
- Mettre en œuvre le projet de la structure en mobilisant les outils dédiés (marketing, RH, droit, comptabilité...)
- Promouvoir l'identité de la structure sportive dans son environnement
- Évaluer l'efficacité des plans d'action et les ajuster au regard des pratiques émergentes, des innovations et de la dynamique du marché

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.